

# La Démocratie Vendéenne

ORGANE DÉPARTEMENTAL D'UNION RÉPUBLICAINE

Journal Politique, Agricole et Commercial, paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

PRIX DES ABONNEMENTS :	SIX MOIS	UN AN
Vendée et Départements limitrophes.....	5 <sup>fr</sup> 50	10 <sup>fr</sup> »
France, Algérie et Tunisie.....	6 <sup>fr</sup> »	11 <sup>fr</sup> »

Les abonnements, payables d'avance, partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste  
Le Journal est en vente dans toutes les Communes et Bibliothèques des Gares de la Vendée.

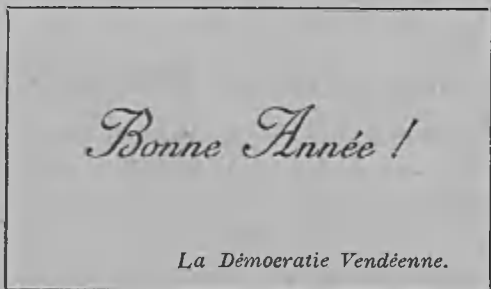
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
2, Place de la Préfecture, LA ROCHE-SUR-YON

Adresser tout ce qui concerne les Abonnements, Annonces légales et judiciaires à M. l'Administrateur de la DÉMOCRATIE VENDÉENNE, 2, Place de la Préfecture

A toute demande de renseignements, pour Annonces, joindre un timbre pour la réponse

PRIX DES ANNONCES	
Première insertion..... la ligne	0 fr. 25
Deuxième insertion et suivantes.....	0 fr. 20
Judiciaires.....	0 fr. 25
Réclames.....	0 fr. 50

Le Journal La Démocratie Vendéenne est désigné pour recevoir les Annonces légales et judiciaires. — Il insère gratuitement, par extrait, les affiches imprimées à la Maison.



1905

Au seuil de l'année qui commence, la *Démocratie Vendéenne* se fait un devoir très agréable de présenter ses vœux les meilleurs et les plus sincères à tous ses lecteurs, qui sont ses amis.

Elle leur souhaite individuellement de voir s'accomplir tout ce qu'ils peuvent désirer d'heureux, tant au point de vue de leur vie intime et familiale que de leurs affaires et de leurs intérêts matériels.

Et, d'autre part, elle souhaite aux bons républicains qu'ils sont, que l'année 1905 réalise, au point de vue unique, les promesses faites par celle qui vient de finir.

Car, aujourd'hui qu'on peut dresser le bilan des douze derniers mois écoulés, nous n'avons pas le droit, nous, les républicains, de ne pas rendre avec gratitude à 1904 toute la justice qui lui est due.

Les malédictions que lui prodiguent réactionnaires et cléricaux nous prouvent à nos propres constatations mêmes, quelle étape en avant nous avons parcouru dans la voie du progrès républicain.

Ils ne se plaissent si amèrement de 1904, que parce que 1904 leur a été néfaste. Si cette année a été telle pour eux, c'est donc qu'elle a été heureuse pour la République et pour le Pays.

Tout ce qui peut nous réjouir est, en effet, motif de colère et de dépit pour nos adversaires ; toute nouvelle déception chez eux est le contre-coup d'une nouvelle joie ou d'un nouvel espoir chez nous.

Que 1905 soit digne de son aînée, c'est donc ce que nous pouvons souhaiter de mieux.

Depuis le vote par le Parlement de la loi sur les associations jusqu'à l'heure où nous sommes, la lutte n'a plus cessé. Des obstacles de toute nature ont pu ralentir notre marche, ils ne l'ont pas arrêtée, ils ne l'arrêteront plus désormais.

Chacune des phases de ce combat que les démocrates soutiennent pour assurer enfin le règne de la liberté laïque a, en somme, consacré une victoire républicaine.

La Vendée a eu sa belle part, en mai et en juillet, des succès remportés sur tous les points du territoire par notre parti.

Il s'agit à présent d'assurer définitivement la victoire : d'abord en parachevant l'œuvre législative qui doit déterminer de manière précise la place qui sera, dorénavant, faite à l'Eglise à l'égard de l'Etat ; puis en organisant la lutte électorale qui se livrera au printemps de 1906.

A cet égard, l'appel que M. Maximilien Foy adressait, ici même, le 31 décembre, aux électeurs républicains de la première circonscription de La Roche, était avec sa franchise, sa netteté, sa vigueur, le vrai programme d'action que nous devons nous tracer tous.

Comme M. Foy, nous répéterons à nos amis : « Préparons-nous et organisons-nous ! » Pendant que l'ennemi est à l'état de mobilisation permanente, ne nous endormons pas dans une indolence dangereuse. Sortons de l'apathie politique en laquelle nous nous enlisons aussitôt que le dernier coup de feu d'une bataille a été tiré. N'attendons pas la dernière heure — car il serait trop tard — pour battre le rap-pas de nos troupes. Ne méritons pas, par notre coupable inertie, de nouvelles défaites pareilles à celles d'avril 1902, où nous eussions dû trouver des victoires si nous avions su et voulu agir.

Certes, dans des circonscriptions comme celles de Fontenay et des Sables, où la vie politique, au lendemain de l'échec, a repris plus intense que jamais, les résultats sont assurés d'avance.

A la prochaine législature, nous verrons siéger sur les bancs du Palais-Bourbon, auprès de M. Deshayes, MM. Gaston Guillemet et J. Chailley.

Mais on n'en pourra dire autant des adversaires du marquis de Lespinois et de M. de Baudry d'Asson, (sans parler de la circonscription Bourgeois où si les républicains n'y manquent pas, leur organisation n'existe plus) qu'à la condition de se mettre dès maintenant à l'œuvre.

Dans la première circonscription de La Roche et dans celle de Challans, les soldats sont prêts. Ils n'attendent que le signe des chefs. Mais il ne faut pas que ceux-ci laissent passer des mois et des mois sans répondre à l'attente impatiente de leurs troupes.

S'ils n'agissent pas, et sans nouveaux délais, la confiance qu'ils ont méritée dans le passé, et dont on veut encore leur faire crédit, fera place à une défiance qu'en somme ils auront eux-mêmes justifiée. Et c'est sur eux que devrait retomber la responsabilité morale de défaites que notre parti ne veut plus subir, parce qu'il ne les mérite pas.

La Direction politique de ce journal a changé : notre ligne politique reste la même.

Au point de vue de nos sympathies personnelles et des intérêts républicains de la première circonscription, c'est à regret que nous avons vu M. Maximilien Foy prendre la décision dont il a publiquement fait part aux électeurs samedi dernier.

Mais, de même que lui, nous ne cesserons jamais de prendre, comme mot d'ordre : *Pour la République, par l'Action, par l'Union !*

Si cet appel est entendu, l'année 1905 sera une année heureuse pour les républicains puisqu'elle leur préparera, pour le début de 1906, une éclatante victoire sur le Clericalisme et sur la Réaction.

La Démocratie.

## INFORMATIONS

### L'Entente cordiale

A l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, le *Daily Telegraph*, un des grands journaux d'outre-Manche, a envoyé au Président de la République française un message fort aimable de félicitations et de bons vœux. M. Loubet a fait adresser au *Daily Telegraph*, par M. Abel Combarieu, un télégramme de remerciements.

La grâce des frères Crettiez démentie  
Plusieurs journaux ont annoncé que le Président de la République avait gracié les fils Crettiez. Cette nouvelle est erronée.

Henri Crettiez, ayant accompli la moitié de sa peine, a été mis en liberté en faveur de la loi sur la liberté conditionnelle. Ses frères bénéficieront également de la liberté conditionnelle dès qu'ils auront accompli la moitié de leur peine.

### Traitements supprimés

La *Semaine religieuse* de Brest publie la liste des traitements supprimés pour faits relatifs aux congrégations ou emploi abusif du breton. Il ne reste que quatre-vingt-quatorze retenus qui n'ont point été frappés. Les traitements retenus s'élevaient jusqu'ici, pour le Finistère, à 185.000 fr.

### Les diocèses vacants

La mort du cardinal Langénieux, archevêque de Reims, porte à dix le nombre des sièges français vacants.

Ce sont ceux d'Ajaccio, Bayonne, Chartres, Dijon, Laval, Nevers, Saint-Jean-de-Maurienne, Vannes, Versailles et, en dernier lieu, Reims. Deux de ces vacances proviennent, non de la mort, mais de la démission des titulaires, les évêques de Dijon et de Laval.

### Mouvement libéral en Russie

Les autorités des villes de province prennent maintenant des mesures pour empêcher l'organisation des banquets libéraux.

### Cadeaux du Mikado

L'empereur a fait de nombreux cadeaux aux amiraux Togo et Kamimoura. L'amiral Togo a décliné la réception que se proposait de lui offrir la municipalité de Tokio, sous le prétexte que le moment est inopportun.

### Tués sur la scène

Au théâtre Tivoli, de Rotterdam, où l'on jouait le *Pont vivant*, un acteur a tué un de ses camarades en tirant un coup de revolver et en a blessé un autre. Le revolver aurait dû ne pas être chargé. Une enquête est ouverte.

### Un Vieux de la Vieille

On annonce la mort, à Saint-Pol-sur-Mer, près Dunkerque, de Félix Weisbecker, né en 1807. Weisbecker était le dernier survivant des soldats du maréchal Gérard, qui s'emparèrent d'Anvers en 1832. Après ses sept ans de service, Weisbecker en fit vingt-sept dans la douane, où il prit sa retraite comme brigadier ; il fut ensuite garde champêtre pendant vingt-six ans à Coudekerque, et il bénéficiait de ses deux retraites depuis dix-huit-huit ans. Weisbecker avait soixante-douze enfants et petits-enfants.

## LE BILAN DE 1904

L'année 1904 ne tiendra pas une grande place dans l'histoire de France ; elle a vu soulever beaucoup de questions, mais elle en a peu résolu et elle lègue à 1905 plus de difficultés qu'elle n'en a tranché. Néanmoins, il faut lui rendre cette justice qu'elle a conservé à la France les bienfaits de la paix et qu'elle a permis à notre patrie de jouer un rôle utile dans le concert européen.

Mais si le fléau de la guerre a été épargné à notre continent, les terribles hécatombes humaines de l'extrême-Orient laisseront une trace sanglante dans la mémoire du monde. La Russie et le Japon, penchés sur tant de victimes, pleurent leurs morts sans oser les compter. Cela donnera à 1904 un caractère lugubre.

Après l'année au seuil de laquelle l'esprit s'arrête pour réfléchir et pour essayer de percer les ténèbres de l'avenir ? S'il est vrai qu'aucun conflit menaçant n'apparaît à l'horizon et que des accords diplomatiques heureux soient intervenus, on ne saurait oublier que depuis 1870 l'Europe dort sur un oreiller de dynamite ; un incident peut amener une explosion.

Pour l'éviter, il faut se fier à la sagesse de tous les gouvernements qui sont effrayés par l'immensité même

des préparatifs militaires ; des millions d'hommes armés présentent de telles forces de destruction qu'il serait bien coupable, celui qui déchaînerait la tempête.

Espérons donc que les peuples puissent poursuivre tranquillement leur labeur et qu'ils rivaliseront seulement pour conquérir les progrès qui sont la loi de l'univers.

La France doit être au premier rang dans cette voie d'émulation et c'est avec confiance que nous voulons saluer l'aurore de 1905.

## LE REPOS HEBDOMADAIRE

Malgré la clôture de la session, la commission sénatoriale relative au repos hebdomadaire, n'a pas voulu ajourner ses travaux. Elle s'est réunie samedi, sous la présidence de M. Labiche.

Elle a d'abord pris communication de certaines observations écrites, adressées par M. Fontaine, directeur du travail, au ministère du commerce, et portant surtout sur la rédaction de quelques articles du contre-projet de M. Poirrier, qui a été adopté.

Satisfaction a été donnée en partie à M. Fontaine.

Ensuite, le président de la commission a communiqué à ses collègues :

1<sup>o</sup> Deux pétitions d'un grand nombre de maîtres-répétiteurs des lycées et collèges, qui demandent à ne pas être obligés de passer dans les établissements auxquels ils sont attachés, les deux nuits du samedi au lundi.

2<sup>o</sup> Deux délibérations de divers conseils municipaux qui prient le Sénat de hâter, autant que possible, la solution de la question du repos hebdomadaire en faveur des employés.

Avant de se séparer, la commission a chargé M. Poirrier de rédiger le texte définitif et le rapport.

## LES RETRAITES OUVRIÈRES

Les députés viennent de recevoir communication de l'important rapport de M. Guieysse sur les propositions relatives à la création d'une caisse de retraites de vieillesse et d'invalidité.

Voici dans ses grandes lignes le projet qu'en son nom, M. Guieysse soumet à la Chambre.

Il est d'abord stipulé que tout ouvrier ou employé, tout sociétaire ou auxiliaire employé par une association ouvrière, a droit, s'il est Français, et dans les conditions dont nous parlerons plus loin, à une retraite de vieillesse à soixante ans, et, le cas échéant, à une retraite d'invalidité, payable mensuellement sur certificat de vie délivré sans frais par le maire de sa résidence.

Ces retraites sont assurées soit par la caisse nationale des retraites ouvrières, soit, sous la garantie de l'Etat, par les sociétés de secours mutuels, les caisses patronales ou syndicales, les sociétés d'assurances sur la vie, les syndicats de garantie solidaire ou les syndicats professionnels.

Elles sont constituées par un prélèvement de 2 p. 100 sur le salaire des ouvriers et employés, par un versement égal des employeurs et par une subvention annuelle de l'Etat.

La loi ne s'applique aux employés recevant des émoluments supérieurs à 2.400 fr. que jusqu'à concurrence de cette somme.

Les ouvriers et employés âgés de moins de 60 ans, reçoivent gratuitement une carte annuelle d'identité, sur laquelle les versements sont représentés par des timbres-retraite.

La retraite est liquidée d'après ces versements, et la majoration de l'Etat est définitivement arrêtée lorsque l'ouvrier atteint 60 ans, mais il peut ajourner son entrée en jouissance.

Si les employeurs conservent un ouvrier ayant dépassé l'âge de 60 ans, il continue

à opérer le versement de 2 p. 100 du salaire : si l'ouvrier continue aussi son prélèvement, les deux contributions s'ajoutent à son compte. Si l'ouvrier ne verse plus, le versement du patron tombe dans un fonds de bonification qui sert, alimenté par d'autres ressources encore, à servir diverses allocations et à payer les dépenses d'application de la loi.

Les ouvriers étrangers, immatriculés aux termes de la loi du 8 août 1893 et résidant en France, sont soumis au même régime que les ouvriers français. S'ils ne sont pas immatriculés, leur contribution est de 4 p. 100. Mais ils ne bénéficient de la contribution patronale et de la subvention de l'Etat, que s'ils ont au moins cinq ans d'immatriculation ou si leur pays d'origine garantit à nos nationaux des avantages équivalents. Le patron qui emploie des étrangers, n'étant pas dans ces conditions, doit verser quand même une contribution de 2 p. 100 au fonds de bonification.

La retraite, composée ainsi des contributions de l'ouvrier, du patron et de l'Etat, ne peut être inférieure, après trente ans de services, à 360 francs, qu'elle soit pour l'Etat à compléter cette somme.

L'ouvrier ou employé atteint, ayant soixante ans, d'invalidité permanente non causée par une faute intentionnelle, a droit à la liquidation anticipée de sa retraite. Est réputé invalide l'ouvrier qui ne peut plus gagner le tiers du salaire normal de son métier.

La retraite est également applicable aux ouvriers agricoles, moyennant un versement de cinq centimes par jour salarié, dont moitié à fournir par l'exploitant et moitié à prélever sur le salaire. L'Etat intervient également pour compléter, s'il y a lieu, la retraite.

La subvention de l'Etat est évaluée par M. Guieysse à 60 millions dès la première année, et elle est appelée à monter à 230 millions après trente ans, pour revenir ensuite à une normale de 90 millions.

Pour trouver ces ressources, sans recourir à de nouveaux impôts, il faudra modifier profondément notre système fiscal et en venir à la suppression de l'héritage en ligne collatérale.

Le problème est maintenant posé : au Parlement à le résoudre avant la fin de la législature actuelle.

## A PROPOS DES ARMEMENTS

Des journaux distingués confrères H. Harduin, ce judicieuses réflexions à propos des armements à outrance auxquels se livrent les puissances :

Un ancien colonel prussien, qui est en même temps un économiste (distingué, naturellement, puisque tous les économistes le sont), vient de publier une étude contenant quelques chiffres intéressants.

La guerre de 1870-1871 a permis d'évaluer à 7 fr. 50 par jour le coût de l'entretien d'un homme en temps de guerre. Mais tout « augmente », disent les cuisinières, et, maintenant, on ne s'en tirerait pas à moins de 10 francs.

L'Allemagne, en cas de guerre, devant mobiliser deux millions d'hommes, il en résulte qu'il lui faudrait dépenser 20 millions par jour, sans compter les frais d'entrée en campagne, représentés par un chiffre douze fois plus fort.

Ayant établi ces chiffres et ayant constaté que, avant le premier choc, toutes les ressources actuellement disponibles en Allemagne sous forme de fonds de guerre seraient épuisées, le colonel recherche les moyens à employer par le gouvernement pour faire face aux nécessités.

Il semble qu'il n'a tenu compte dans ses calculs que des dépenses militaires proprement dites ; il y en a d'autres.

Ce n'est pas tout que de mobiliser des hommes, de les équiper, de les transporter et de les nourrir. Il faut s'occuper de ceux qui restent derrière eux : femmes, enfants, vieux parents. On ne peut laisser ces malheureux mourir de faim.

L'Etat devra donc d'abord pourvoir à la

subsistance de deux millions d'hommes occupés à en massacrer deux millions d'autres aux frontières ; ensuite, il aura sur les bras au moins dix millions de vieillards, de femmes, d'enfants demeurés dans le pays.

Bien entendu, les choses ne se passeront pas autrement en France qu'en Allemagne. Ne nous en plaignons pas, du reste, car nous arrivons à la démonstration par l'absurde. Chaque nation a mis trente ans à forger une arme dont elle ne peut pas se servir. C'est une application originale et imprévue de l'adage : « Si tu veux la paix, prépare la guerre. »

Il est malheureux, cependant, que cette démonstration ait coûté tant de milliards.

### Le procès du Bon-Pasteur

Le tribunal d'Angers a rendu jeudi son jugement dans l'instance intentée par M<sup>lle</sup> Mélanie Laurent au couvent du Bon-Pasteur. On sait que M<sup>lle</sup> Mélanie Laurent, ancienne pensionnaire du Bon-Pasteur de Nancy, aujourd'hui fermée, demande à la congrégation une réparation pécuniaire pour les vingt-deux années de travail non rémunéré qu'elle a données à cet établissement, et pour les infirmités qu'elle y a contractées et qui la mettent dans l'impossibilité de gagner sa vie.

Conformément aux conclusions du ministère public, M<sup>lle</sup> Mélanie Laurent obtient l'enquête et l'expertise qu'elle sollicitait, attendu, dit en substance le tribunal, que les faits dénoncés par Mélanie Laurent sont très vraisemblables, comme l'a constaté déjà l'arrêt de la cour d'appel de Nancy. Aux termes du jugement, les trois experts chargés d'examiner M<sup>lle</sup> Mélanie Laurent seront désignés par le tribunal civil de la Seine.

### DEUX EVÊQUES

Deux évêques viennent de parler : celui de Périgueux, M. Delamare, ancien curé de Paris, grand pourfendeur, le Déroulède de l'Épiscopat, et celui de Rouen, et M. Fuzet, ancien évêque de Beauvais, accusé jadis d'être franc-maçon, le dernier évêque un peu chrétien de France.

Le premier sonne le clairon de la bataille, revêt la cuirasse de Jules II et appelle le peuple à la guerre contre la République.

Le second voit le vent de folie qui entraîne les armées catholiques, et, toujours armé de la branche d'olivier, il ne prononce que des paroles de paix.

M. Delamare est un héros et M. Fuzet un traître.

M. Delamare a reçu les félicitations de ses collègues, notamment de son vieux complice Turinaz, de Nancy, et M. Fuzet est maudit par toutes les robes rouges et noires, dont il dérange les plans belliqueux.

Or, la culpabilité de M. Fuzet réside dans le seul fait d'avoir défendu à ses prêtres de faire de la politique. Il a osé dire que le clergé politicien avait toujours gâté les affaires de l'Église.

Il y a des vérités qui ne sont pas bonnes à dire, surtout quand elles sont la condamnation d'hommes qui ont la prétention d'être infailibles.

### RUSSIE & JAPON

#### Capitulation de Port-Arthur

Après une résistance qui fut héroïque dans toute l'acceptation du mot, Port-Arthur a succombé.

L'écho de cette nouvelle retentira douloureusement dans tous les cœurs généreux, car le monde entier a admiré cette défense énergique, à laquelle les Japonais eux-mêmes ont rendu justice.

Le général Stœssel, dont le nom, désormais, appartient à l'histoire, pendant de longs mois a épuisé tous les moyens ; les efforts qu'il a accomplis ont été surhumains. Jamais une place n'avait été attaquée avec autant d'ardeur et d'acharnement ; jamais une place ne résista avec autant d'abnégation, de ténacité, de valeur militaire. Le siège de Port-Arthur sera classé au premier rang parmi les plus célèbres dont nous ayons gardé le souvenir.

Le général Stœssel, et la garnison de Port-Arthur ont donné une grande leçon et un grand exemple. Ils ont tenu haut et ferme le drapeau de leur pays. De telles défaites honorent les vaincus et sont plus glorieuses que beaucoup de victoires.

#### Les conditions de la capitulation

Chefou, 3 janvier, 2 heures après-midi. Deux autres contre-torpilleurs japonais sont arrivés, mais il n'en reste plus qu'un ici. La nouvelle que le général Stœssel aurait accepté les conditions du général Nogi a surpris les officiers russes qui sont arrivés ici à bord de la dernière chaloupe. Ces officiers prétendent n'avoir pas entendu parler de cela lorsqu'ils ont quitté Port-Arthur.

Londres, 3 janvier.

Les commissaires ont signé lundi soir, à 9 h. 45, la convention définitive de la capitulation de Port-Arthur.

Tokio, 3 janvier.

Les officiers et fonctionnaires russes de Port-Arthur pourront retourner en Russie sur parole ; les officiers conserveront leur épée. Les Japonais ont occupé aujourd'hui un certain nombre de forts de Port-Arthur.

Le traité de capitulation indique que les simples soldats russes seront envoyés au Japon comme prisonniers.

#### Félicitations à l'héroïque défenseur de Port-Arthur

Londres, 3 janvier. Le Daily Chronicle publie les télégrammes suivants qu'il a reçus en réponse à l'annonce de la capitulation de Port-Arthur.

Ce fut une défense splendide. Quel homme magnifique ! Comme le monde entier doit l'admirer ! Signé : Lord ROBERTS.

Je regrette de ne pouvoir exprimer publiquement d'autre opinion que l'éloge de la magnifique défense de Stœssel ; l'admiration pour le courage des Russes et pour l'indomptable bravoure et la détermination des Japonais. Signé : Lord WOLSELEY.

La capitulation du général Stœssel est une capitulation honorable après une splendide défense. Signé : BADEN-POWELL.

### LA MORT DE M. SYVETON

#### Les conclusions des Experts

Les experts sont arrivés à ces conclusions : 1° Un homme peut mourir dans les conditions où M<sup>me</sup> Syveton dit qu'elle a trouvé le corps de son mari, mais dans ce cas, il faut qu'il soit soutenu par une volonté tout à fait extraordinaire, qui domine l'instinct et annihile les moyens de défense.

2° Un homme doit nécessairement mourir dans les conditions où M<sup>me</sup> Syveton a trouvé le corps de son mari, s'il a absorbé un narcotique, si on l'a tenu pendant qu'il respirait le gaz d'éclairage ou si on lui a lié les membres, en un mot si ses moyens de défense ont été paralysés.

Mais M. Pouchet répond aux hypothèses des chimistes : « Pour moi, comme physiologiste, je déclare qu'il est impossible à un homme de se donner la mort dans les conditions où M<sup>me</sup> Syveton dit que son mari se l'est donnée ».

#### Nouvelles expériences

Les experts sont revenus hier matin avenue de Neuilly pour continuer leurs expériences.

Après un échange d'explications entre M<sup>me</sup> Syveton et les experts, l'agent qui est chargé de figurer le corps du député du deuxième, s'est à nouveau allongé sur le tapis, la tête près de la cheminée.

M. Pouchet, professeur à la Faculté, a alors fait à ses collègues une démonstration scientifique de la thèse qu'il soutient et qui est, comme on le sait, celle de l'assassinat.

La discussion fut assez vive. Elle menaçait de se prolonger lorsque l'arrivée des chiens qui devaient servir à des expériences démonstratives, y a coupé court.

Un chien épagneul de grande taille a été morphiné, puis, étendu sur l'appareil à gaz. Les experts ont assisté à son agonie.

#### Les chiens asphyxiés

Un expert interrogé par un rédacteur du Temps a donné les renseignements suivants sur les expériences de la matinée :

Ce matin, nous avons ligoté l'épagneul, mais pas assez pour l'empêcher de se dégager. Il se débattait violemment, nous avons alors lâché le courant du gaz.

La mort est survenue au bout de vingt minutes, tandis que l'animal asphyxié il y a huit jours avait mis quarante minutes pour mourir.

A midi, M. Girard a injecté de la morphine au second chien, le braque, de façon à provoquer un engourdissement.

C'est sur ce second animal que nous allons étudier les effets de l'asphyxie.

Les expériences ont été terminées à 3 heures 1/2. Le second chien morphiné est mort en cinquante-deux minutes.

On a emporté le cadavre de l'animal au laboratoire, afin de l'examiner.

#### La levée des scellés

Demain, jeudi, on lèvera les scellés apposés chez M. Syveton père, scellés relatifs à l'affaire de succession.

#### L'assurance de M. Syveton

Le Temps déclare tenir d'une source très sûre que quinze jours avant sa mort, M. Syveton avait fait appeler un inspecteur de la Mutual Life, M. B., qui lui donna toutes les explications relatives à la constitution d'une rente viagère sur la tête de sa femme.

M<sup>me</sup> Syveton aurait affirmé que son mari voulait établir à son profit une rente viagère avec des fonds provenant de la caisse de la Patrie française.

### Chronique Militaire

#### Le peloton de chasse

Donc, nos lecteurs le savent, le peloton de chasse a vécu. Grâce en soient rendues à M. Berteaux. La culotte de peau qui l'avait imaginé avait confondu brimade et discipline.

Le peloton de punition, qui en décembre, janvier et juillet mettait parfois les hommes au supplice et parfois même les conduisait

à l'hôpital ou au cimetière, n'a jamais servi à rien au point de vue de la discipline. Bien au contraire, il exaspérait ceux qui le subissaient. Bien des malheureux qui ont été envoyés à Biribi auraient fait des troupiers passables, si leurs chefs avaient eu un peu plus de doigté dans le dosage des punitions.

On ne peut que féliciter M. Berteaux d'avoir mis fin à un pareil abus. Félicitons-le encore pour avoir invité les commandants de corps à veiller d'un peu plus près dans l'application des punitions, et à empêcher, lorsque la température est très basse, que les hommes punis de prison ou de cellule ne couchent dans les locaux disciplinaires.

#### NOUVELLES A LA MAIN

Un pauvre hère, bachelier, se présente à la préfecture et sollicite un emploi.

« Impossible, lui répond-on, nous avons déjà vingt mille demandes. »

— Alors, employez-moi à les classer ».

### CHRONIQUE LOCALE

#### P. P. C.

Notre rédacteur en chef, M. Henri Levêque, a annoncé samedi à nos lecteurs qu'il prenait congé de la Démocratie Vendéenne à l'épuisement de son mandat et en raison de l'éloignement que lui imposaient ses nombreuses occupations professionnelles.

M. H. Levêque fut plus qu'un collaborateur précieux, il était un ami dévoué que nous voyons partir avec un sincère regret. Ecrivain de marque, journaliste de la bonne école, Levêque laissera dans toute la presse vendéenne ou régionale, nous en sommes convaincus, le souvenir d'un polémiste courtois et loyal. Ses convictions ardentes et sincères lui ont sûrement acquis l'estime générale.

L'affabilité de son caractère, le charme de ses relations étaient particulièrement appréciés chez nos amis comme à la rédaction du journal. Son jugement sain et droit nous était un sûr garant dans les luttes que nous avons à soutenir pour la cause qui nous est chère. Sa mâle franchise était tempérée par une douce philosophie née de la pratique des hommes et des choses.

Ses trois années de collaboration nous laisseront à tous, comme il l'espère, le meilleur souvenir ; aussi lui souhaitons-nous de tout cœur, dans la continuation de sa noble carrière, la chance et le bonheur qu'il mérite par ses hautes qualités.

— Avec un cordial salut, recevez, cher M. Levêque, l'amicale étreinte de vos camarades de travail à la Démocratie, qui n'oublieront pas vos sentiments si affectueusement dévoués.

LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION.

### Entendons-nous !

Le beau monde de la réaction jette feu et flamme au sujet des fiches du Grand-Orient. Sans autrement apprécier la feinte de cette belle indignation chez des gens pratiquant couramment la délation, nous ferons remarquer, avec l'un de nos distingués confrères parisiens, que les « ignobles » fiches se bornent à peu près exclusivement à qualifier ceux qu'elles visent de « cléricaux, réactionnaires ou piliers de sacristie ».

« Ces renseignements constituent « autant de monstruosité », s'exclame « le Cocardier du Publicateur ».

— Ah, ah ! il est donc si peu honorable de pactiser avec la calotte, que la rougeur vous monte au front quand on vient à divulguer vos saintes relations, mon cher confrère ? Et moi qui croyais naïvement que vous alliez faire à vos amis de l'armée un titre de gloire de mettre de côté ce fameux respect humain contre lequel tonnent perpétuellement messieurs les curés. Quelle désillusion !

Dans le clan cléricol on ne cesse de conspirer dans l'ombre contre la République et les républicains, et il y est admis que les « ignobles » sont bons pour combattre la guerre à la condition qu'ils ne soient pas divulgués...

Mais comme on ne cesse d'y protester du plus pur attachement à nos institutions pour duper les gogos, on fait naturellement mine de s'indigner lorsqu'on est démasqué. C'est tout simplement du jésuitisme.

Où les prétendus délatés sont sincères — et ils devraient être fiers du qualificatif qu'on leur applique — ou

ce sont des émules de Loyola, donc ils ragent.

Entendons-nous, voyons !

Paul LEFEBVRE.

### Arrondissement de La Roche

#### La Roche-sur-Yon

#### Revision des listes électorales

On va commencer dans toutes les communes la revision des listes électorales.

Cette opération prendra fin aux premiers jours de février. Elle a une grosse importance, et trop d'électeurs ont le tort de s'en désintéresser, comme ils se désintéressent d'ailleurs d'aller voter.

Dans ces conditions, il n'est pas sans intérêt, on le voit, de rappeler à nos amis ce qu'ils ont à faire et de les engager à se hâter d'aller voir si leurs noms sont bien inscrits sur les listes électorales de leur commune.

#### Palmes Académiques

A l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier 1905 ont été nommés :

#### Officiers de l'Instruction publique

MM. Lebeau, chef de division honoraire, conseiller municipal, La Roche-s-Yon. Souillard (Urb in), maire de Sainte-Hermine, conseiller général.

#### Officiers d'Académie

MM. Bouchereau fils, ébéniste d'art, à La Roche-sur-Yon.

Dalgay, commissaire spécial de la Vendée. Durosoy, sous-intendant militaire. Gelot, percepteur honoraire à Angles, délégué cantonal.

Goulard, juge de paix aux Essarts, délégué cantonal.

Hatinguais, administrateur de la marine aux Sables-d'Olonne.

Joinaud (Paul), publiciste à La Roche-sur-Yon.

Laprée, pharmacien, délégué cantonal à Challans.

Leparmentier, administrateur de la marine à Noirmoutier.

Magneau, agent-voyer d'arrondissement à Challans.

Mangou (Léo), avocat, délégué cantonal à Antigny.

Dr Mignen, délégué cantonal à Montaigu.

Nous adressons nos plus sincères félicitations aux nouveaux promus et en particulier à M. Joinaud, notre excellent collaborateur.

#### Récompenses académiques

L'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a distribué, dans sa séance solennelle du 28 décembre, les prix relatifs à ses concours pour l'année 1903.

Le prix de la fondation de La Grange — 400 francs à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose — a été décerné à M. J. Nymon, secrétaire de l'Inspection académique de la Vendée, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Parémiologie gasconne*.

Dans la section de Littérature et Poésie, une médaille d'argent a été décernée à M<sup>lle</sup> Maria Thomazeau, de Bouin, pour son recueil manuscrit intitulé : *Mes Réveries*.

#### Les Pouvoirs budgétaires des Conseils municipaux

Le Conseil d'Etat vient d'avoir à trancher une très intéressante question de droit municipal. On sait qu'en principe les Conseils municipaux peuvent voter les dépenses facultatives sans qu'elles puissent être modifiées par l'autorité supérieure. Mais cette règle souffre de très fréquentes exceptions, puisqu'elle est subordonnée à la condition qu'aucune recette extraordinaire ne soit appliquée aux dépenses soit obligatoires, soit facultatives ordinaires ou extraordinaires.

L'existence d'une seule imposition extraordinaire empêche donc le Conseil municipal de disposer librement des deniers communaux. Mais le pouvoir du préfet de réduire ou de supprimer les dépenses ainsi inscrites au budget subsiste-t-il alors même qu'une délibération antérieure par laquelle le Conseil municipal a voté les travaux que ces dépenses ont pour objet de solder est exécutoire par elle-même ?

C'est ainsi qu'un Conseil municipal a voté la construction d'une citerne. Le préfet, malgré l'avis du conseil d'hygiène, ne pouvait pas annuler cette délibération, qui était définitive. Mais le jour où le Conseil municipal fit figurer au budget les dépenses nécessaires, le préfet supprima le crédit.

Le Conseil municipal objecta qu'il y avait là un excès de pouvoir, puisque la suppression de l'impôt aboutissait à empêcher par une voie détournée l'exécution d'une délibération exécutoire par elle-même ; mais le Conseil d'Etat n'a pas estimé que le caractère définitif de la délibération relative aux travaux empêchât les pouvoirs de réduction du préfet de s'exercer.

Le droit attribué à l'administration de supprimer des dépenses n'est donc pas en contradiction avec les dispositions de la loi qui donnent au Conseil municipal le pouvoir de voter définitivement certains travaux. Ces votes n'en subsistent

pas moins, quitte à ce que leur exécution soit retardée jusqu'au jour où par la suppression des impositions extraordinaires le Conseil municipal aura recouvré la libre disposition de son budget.

#### Service vicinal

M. Baty, agent-voyer cantonal à Beauvoir-sur-Mer est nommé en la même qualité à Vouant en remplacement de M. Rabaud, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

M. Giraudon, agent-voyer cantonal à Mareuil-sur-le-Lay est nommé en la même qualité à Beauvoir-sur-Mer, en remplacement de M. Baty.

M. Morteau, agent-voyer surnuméraire à Fontenay-le-Comte est nommé agent-voyer cantonal de 4<sup>e</sup> classe à Mareuil-sur-le-Lay, en remplacement de M. Giraudon.

M. Jousset, agent-voyer cantonal de 1<sup>re</sup> classe au Poiré-sur-Vie, est nommé agent-voyer cantonal principal de 2<sup>e</sup> classe.

M. Brochet, agent-voyer cantonal de 4<sup>e</sup> classe à Pouzauges est promu à la 3<sup>e</sup> classe de son grade.

M. Girault, désigné pour Beauvoir-sur-Mer, est promu à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

Ces différents arrêtés ont eu leur effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1905.

#### Médaille des Postes et Télégraphes

Par arrêté de M. le Ministre du Commerce, des Postes et Télégraphes une médaille de bronze vient d'être décernée à M. Véquaud (René), facteur rural à Champ-Saint-Père.

Le dévoué serviteur qui vient d'être l'objet de cette distinction compte 30 ans de services administratifs et 6 ans 1/2 de services militaires.

Nos sincères félicitations.

#### Clôture de la Chasse

La clôture de la chasse à tir de chevreuil, du lièvre et de la perdrix est fixée au dimanche 15 janvier 1905. La date du 8, précédemment fixée, a été rapportée.

#### Assurances mutuelles agricoles

M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes vient de prendre les mesures nécessaires pour que les Sociétés d'assurances mutuelles agricoles, constituées en conformité des dispositions de la loi du 4 juillet 1900, puissent désormais, au même titre que les Syndicats professionnels, effectuer de plein droit des dépôts dans les caisses d'épargne, jusqu'à concurrence de 15.000 francs, maximum prévu pour les dépôts.

Les Sociétés dont il s'agit n'auront qu'à justifier de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 4 de la loi du 21 mars 1884 (dépôt à la Mairie du siège de la Société, des statuts et de la liste des administrateurs).

#### Exposition universelle et internationale de Saint-Louis

Dans la liste des récompenses accordées aux membres de l'enseignement primaire, nous relevons, pour le département de la Vendée, les noms suivants :

TRAVAUX ÉCRITS DES ÉCOLES PRIMAIRES  
Grand prix : Ecoles de garçons : MM. Braud, instituteur aux Essarts ; Barbot, instituteur à Saint-Hilaire-la-Forêt ; Pigeaud, instituteur à Saint-Mars-la-Réorthe.

Ecoles de filles : M<sup>me</sup> Boisseau, institutrice à La Roche-sur-Yon ; Barbot, institutrice à Saint-Hilaire-la-Forêt.

TRAVAUX DES MAÎTRES  
Grand prix : MM. Guittot, instituteur à Chauché ; Barbot, instituteur à Saint-Hilaire-la-Forêt ; M<sup>me</sup> Barbot, institutrice à Saint-Hilaire-la-Forêt.

ENSEIGNEMENT DU DESSIN  
Grand prix : MM. Sacré, instituteur à Fontenay-le-Comte ; Montal, directeur d'Ecole primaire supérieure à Mortagne-sur-Sèvre ; Massé, directeur de l'Ecole normale de La Roche-sur-Yon.

Ecoles primaires supérieures (garçons) : Grand prix : Ecole primaire supérieure de Mortagne-sur-Sèvre, dirigée par M. Montal.

Ecoles normales (garçons) : Grand prix : Ecole normale de La Roche-sur-Yon, dirigée par M. Massé.

#### Indemnités ministérielles

Pour saisies de viandes par suite de tuberculose, opérées dans le département de la Vendée, pendant le mois d'octobre 1904, M. le Ministre de l'Agriculture vient d'accorder les indemnités suivantes :

148 fr. 75, à M. Pouzet (Eugène), propriétaire à Chassais-l'Abbaye.  
105 fr. à M. Balanger (Jacques), propriétaire à Fossé-Châlon.  
90 fr. 90 à M. Morin (Gabriel), propriétaire à Touchauroux.  
135 fr. à M. Boisseau (Auguste), à Melay-la-Cour.

#### Examen d'Aptitude aux Fonctions de Notaire

La Commission d'examen pour le diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire, instituée par la loi du 12 août 1902, procédera aux épreuves orales des candidats, le jeudi 12 janvier 1905 à une

heure de l'après-midi, dans le local ordinaire des séances de la Chambre des notaires de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon, place du Théâtre, n° 5.

**Accident de Voiture**

Un grave accident de voiture est arrivé hier sur la route de la Chaize.

M. James du Café Français revenait en voiture, avec plusieurs amis, d'une partie de chasse organisée aux environs de la Chaize, lorsque le cheval très fringant, fit un écart et renversa la voiture sur le talus.

Les amis de M. James se relevèrent sans aucune contusion; il n'en est pas de même malheureusement de M. James qui porte de graves blessures à la figure et sur tout le corps. On craint également des lésions internes.

Tant qu'un cheval il est tombé si malheureusement qu'il expirait quelques heures après.

**Les Colis postaux et les Droits d'Octroi**

Le public s'est ému des soustractions parfois constatées dans les colis d'alimentation expédiés à domicile, à Paris; il semble que l'ouverture de ces colis pour la vérification de l'octroi est l'une des causes qui favorisent le plus ces soustractions.

Dans le but de remédier à cet inconvénient, l'Administration de l'Octroi de Paris, d'accord avec le Ministère des Travaux publics et les sept grands réseaux, vient d'appliquer, à titre d'essai, et cela depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les mesures suivantes: les colis ouverts à la demande de l'octroi sont refermés, les agents les ficellent et les plombent ensuite; dans le cas où le colis ne peut être plombé, ils apposent une étiquette mentionnant leur intervention.

Pour hâter les opérations de classement et de vérification des colis, les expéditeurs doivent attacher à chaque colis une étiquette fournie gratuitement par les gares; sur cette étiquette l'expéditeur inscrit la déclaration qu'il doit faire obligatoirement.

Ces mesures rendront certainement de grands services au public en permettant d'accélérer la livraison des colis et en évitant les soustractions et les chances de détérioration.

**Conférence Agricole**

Dimanche 15 janvier 1905, à midi, conférence publique à Belleville (salle d'école des garçons) par M. Bignel, professeur départemental d'agriculture.

Sujet: Soins à donner aux Prairies et aux vignes greffées.

**AVIS IMPORTANT**

On demande un CORRESPONDANT FINANCIER très au courant des affaires de Bourse et pouvant donner les meilleures références pour représenter une Maison officielle de Paris.

S'adresser au Bureau du Journal.

**Arrondissement de Fontenay**

**Fontenay-le-Comte**

SOCIÉTÉ VÉLOCIPÉDIQUE FONTENAISIENNE. — Le Comité de la Société vélocipédique fontenaissienne a décidé qu'un banquet par souscription aurait lieu le dimanche 8 janvier 1905, à 6 heures 1/2 du soir.

CONCERTS. — En raison des permissions accordées aux musiciens du 137<sup>e</sup>, les concerts des 1<sup>er</sup> et 8 janvier 1905 n'auront pas lieu sur la place Viète.

**Faymoreau**

MORT SUBITE. — L'ouvrier Guillemot (Alexandre), après avoir fait son service de nuit, vendredi, comme d'habitude, se disposait à remonter, lorsque se sentant pris d'un malaise, il s'affaissa. Ses camarades s'empressèrent pour le remonter au jour et le docteur Croizat, appelé en toute hâte, constata une paralysie du cœur.

Transporté à son domicile, Guillemot expirait quelques heures plus tard.

Ses obsèques ont eu lieu à Marillet, dimanche, au milieu d'une foule nombreuse, composée en grande partie de tous ses camarades, qui avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Guillemot était âgé de 47 ans, il faisait partie du Syndicat et était très aimé de ses camarades. La mine perd un bon ouvrier.

Le défunt laisse une veuve et huit enfants en bas âge, qui vont se trouver dans la misère la plus profonde.

Nous appelons l'attention de l'administration préfectorale sur la veuve et ses orphelins, espérant qu'elle voudra bien lui venir en aide.

**Arrondissement des Sables**

**Les Sables-d'Olonne**

AU CERCLE DES TRAVAILLEURS. — Dimanche dernier le Cercle des Travailleurs-Démocrates a procédé au renouvellement de son bureau.

Où ont été élus:

MM. Mourat père, président; Rochier et Guet, vice-présidents; Savy, secrétaire; Geoffroy fils, secrétaire-adjoint; Robelin, trésorier; Félix Foucher, trésorier-adjoint; Bendelé, Ydier, Gauvrit, Courtejaire et Romain, commissaires.

— ACCIDENT DE TRAVAIL. — Le 31 décembre au soir, M. Henri Prouteau, âgé de 55 ans, roulier chez M. Gaul, entrepreneur de maçonnerie, en voulant retirer sa fourche qui était près de tomber à eu la main gauche prise entre la fourche et la barre du tombereau.

Il a eu la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> phalange du médus gauche écrasés, les tissus lacérés et les os fracturés. Il est possible que l'amputation du doigt devienne indispensable suivant l'avis de M. le docteur Godet qui a soigné M. Prouteau et qui a ordonné un repos de 25 à 30 jours.

**Saint-Julien-des-Landes**

RIXE. — Dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier, les nommés R... et D... parcouraient la campagne pour chanter chez les châteaux la chanson du *Gut Van Neuf*.

Les nommés L..., frères habitant la Mothe-Achard, faisaient le même parcours. Ces derniers, froissés sans doute de ce que R... et D... les avaient précédés et avaient fait la meilleure recette les attaquèrent sur le terrain de Saint Julien, à Brandeau.

Le nommé D..., qui habite les Essais, fut sérieusement malmené. Il est au lit et le médecin appelé a constaté de nombreuses blessures.

Quant à R..., il a été blessé à la main gauche et se plaint, en outre, de coups de pied reçus aux jambes.

**NOUVELLES DIVERSES**

AUGMENTATION DU REVENU. — Un capital de 10,000 francs, placé en valeurs de premier ordre, donne à peine un revenu de 300 francs. Ce même capital, employé en rente viagère, rapportera, selon l'âge, trois, quatre, cinq fois plus.

Ainsi, toute personne âgée, désirant assurer avec ses capitaux le repos de sa vieillesse, ne peut, dans ce but, se constituer un revenu suffisant que par la rente viagère. Cette opération lui garantit, en même temps qu'un plus grand bien-être, la certitude, sans aléas et sans formalités, du paiement régulier de ses rentes. Mais, pour atteindre ce résultat, il est indispensable de bien placer sa confiance, en s'adressant à une bonne Compagnie.

La Compagnie Le Phénix présente à cet égard une sécurité absolue; son ancienneté, l'importance de ses réserves l'ont classée parmi les Compagnies de premier ordre; aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à ses rentiers. Les Tribunaux et Cours d'appel l'ont ainsi appréciée en la désignant fréquemment pour recevoir les fonds destinés à la constitution de rentes viagères.

La Compagnie Le Phénix paye, chaque année, plus de douze millions à 16,000 rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels. S'adresser: à Paris, au siège social, 33, rue Lafayette; en province, aux agents généraux de la Compagnie.

**Le cuisinier d'Edouard VII**

Il s'appelle M. Ménager, est âgé d'une quarantaine d'années et originaire du Midi de la France.

M. Ménager est un gros personnage du palais de Buckingham. Il touche 40,000 fr. par an et occupe un logement gratuit dans une demeure privée aux environs du palais.

Le « chef des cuisines royales » ne s'occupe pas du premier déjeuner. On ne peut exiger qu'un artiste livre trois chefs-d'œuvre par jour. Il arrive à 11 heures du matin en voiture, reçoit de lord Farquhar le menu du *luncheon*, commande le nécessaire, contrôle tout, surveille tout et s'en va aussitôt le déjeuner servi. A 6 heures, il revient pour préparer le dîner. Ensuite, il remet ses comptes de la journée au trésorier du roi, qui lui donne un chèque en paiement. Après, il est libre jusqu'au lendemain.

M. Ménager, à l'encontre de ce que font la plupart de ses illustres collègues, n'emploie guère que des femmes dans ses cuisines.

**Chronique Agricole**

**Du choix des églantiers**

Chacun le sait, le rosier à haute tige est greffé sur églantier. La plantation de ce porte-greffe se fait à l'automne ou au printemps, suivant les cas, c'est donc le moment de parler aujourd'hui du choix des églantiers.

Ce choix est très important pour les amateurs ou pour les jardiniers s'ils désirent avoir de beaux rosiers sur tige, bien vigoureux et donnant une abondante floraison.

Les caractères qui permettent de se rendre compte de la qualité d'un églantier se rapportent à l'âge, la grosseur, la couleur et la provenance.

Age. — Les sujets de un à deux ans sont trop en moelle; ils reprennent bien, mais leur végétation est toujours mauvaise et souvent ils périssent au bout de quelques années. Ceux de trois à quatre ans sont bien préférables.

Grosseur. — Un bon églantier doit avoir un centimètre et demi à deux centimètres de diamètre.

Couleur. — Les églantiers de couleur vert tendre sont à rejeter, ils donnent toujours de mauvais résultats. Les meilleurs sont de couleur vert sombre, rayés de gris, avec aiguillons recourbés et espacés, ou entièrement gris roux presque sans aiguillons.

Provenance. — Les églantiers qui ont végété dans les baies ou sur la lisière des bois sont préférables à ceux des fourrés ou du centre des forêts; les premiers se reconnaissent à leur écorce qui est plus rugueuse que celle des autres.

Habillage. — Il est indispensable que les plants soient fraîchement arrachés, afin que leurs racines n'aient pas été desséchées par l'air ou altérées par les gelées. On les habille, c'est-à-dire que l'on supprime une grande partie de la souche, en ne conservant qu'un bon talon et les petites radicelles s'il s'en trouve. Ces radicelles doivent être raccourcies à un centimètre environ de longueur.

L'habillage doit se faire avec quelque précaution; la coupe du chicot ou du talon sera bien nette. Si l'opération, comme ce'a est généralement, a été faite avec une scie, on pare la plaie, on la rafraîchit avec la serpette pour en rendre la surface unie et on la fait disparaître toutes les parties menées.

On ne doit pas hésiter à couper les vieilles racines: un églantier avec un bon collet sans racine est préférable à un autre dont on aurait laissé les racines, quand bien même celles-ci seraient vigoureuses. Les nouvelles racines qui se forment au collet après la plantation sont toujours bien préférables à celles qui existent déjà.

Si l'églantier provient de semis, on coupe toutes les racines à quelques centimètres, selon leur grosseur, les grosses plus court que les petites.

Plantation. — Les églantiers choisis et bien préparés sont plantés de préférence à l'automne, car au printemps les grands hâles, toujours préjudiciables, sont à redouter. La plantation est faite en place ou en pépinière suivant les circonstances.

D'après leur force, leur âge, leur vigueur et leur hauteur, on rabat les tiges si ce travail n'a été fait avant la plantation. Il importe, en effet, de disposer les églantiers suivant leur hauteur, pour rendre la plantation plus gracieuse.

Le sol sera recouvert d'un bon paillis pour lui conserver sa fraîcheur; des arrosages et des sarclages seront donnés en été dans le même but.

Dans le cours de la saison, on supprimera les bourgeons mal placés ou faibles pour n'en conserver que deux ou trois les plus vigoureux, les mieux placés, et qu'on destine à recevoir plus tard les écussons.

Georges DOMBALLE.

**UN PEU DE TOUT**

**Le véritable jouet de l'année**

L'artillerie américaine vient de s'enrichir de la plus grosse pièce du monde. Ce canon, destiné à la défense des côtes, pèse 126 tonnes. Son calibre est de 406 millimètres, sa longueur de 14<sup>m</sup>98. La culasse a un diamètre de 1<sup>m</sup>52.

Cette pièce a coûté la bagatelle de six cent mille francs. Quand nous aurons ajouté que le poids de l'obus est de 1,043 kilogrammes, celui de la charge de 453 kilogrammes et la portée de 25 kilomètres, on verra qu'il s'agit là d'un fameux joujou.

L'Europe n'a qu'à bien se tenir!

**Les Conscrits de 1905**

A l'occasion des opérations du tirage au sort qui vont commencer, un de nos confrères relève un fait extraordinaire, presque invraisemblable et qui a pourtant été dûment établi par le service de recrutement de la Seine. Il y a encore aujourd'hui, à Paris, parmi les conscrits, un nombre assez considérable d'illettrés, c'est-à-dire des jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire. Le recrutement constatait dernièrement que, sur 16,110 conscrits, 112 sont absolument illettrés, ne sachant ni lire ni écrire; 110 savent lire seulement, et 569 lire et écrire, mais incapables de faire la plus élémentaire opération d'arithmétique.

L'arrondissement qui détient le record de l'ignorance est le vingtième, où l'on a compté 21 conscrits illettrés. Les arrondissements les plus instruits sont le premier, deuxième et huitième, dont tous les conscrits savent lire et écrire et compter, selon la formule inscrite au livret militaire.

**A l'Imprimerie ROCHE-JOURDAIN**

2, Place de la Préfecture, 2

ON FAIT

DE TRÈS BELLES

CARTES DE VISITE

Depuis 1 fr. 50

A toute Commande de 100 Cartes du même nom il sera joint un CALENDRIER de Portefeuille.

(Voir notre Tarif en 4<sup>e</sup> Page)

**Faillite FORTIN**

FORMATION DE LA LISTE DES CRÉANCIERS. Les créanciers de la faillite du sieur PIERRE FORTIN marchand de tissus à Mareuil-sur-Luy (Vendée), sont invités à se réunir au Palais de Justice de La Roche-sur-Yon, salle des faillites, le dimanche 15 janvier cent cinq, à neuf heures et demie du matin, pour communiquer leurs observations tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier du Tribunal, GEORGES MEYER.

**VARIÉTÉS**

**L'Orthographe et les temps nouveaux**

(ORTOGRAPHE SIMPLIFIÉE)

Il fut un temps, charmant peut-être pour les lettrés, où, dans l'anarchie d'une langue en formation, chacun puizait, selon son caprice ou son instinct, mêlant dans un stilo d'une délicate naïveté et d'une prestesse pleine de grâce, les éléments latins et grecs à la langue populaire. A cette aurore de la littérature et de l'esprit français, nos pères n'avaient encore goûté, comme Moutaigne lui-même, « que la crouste première » des sciences et des études sérieuses.

De là vient que leur attention fut tournée presque uniquement vers la langue élémentaire et les lettres de ce temps virent en être un curieux objet d'étude plutôt qu'un outil docile au service de la pensée. Tout le culte des savants était alors voué à cette jeune langue qui se transformait si rapidement et dont Moutaigne disait: « Selon sa variation continuée, qui peut espérer que sa forme présente soit en uzage d'ici à cinquante ans? »

Aussi, ne nous étonnons-nous point que les savants et les imprimeurs érudits du XVI<sup>e</sup> siècle, tels que Robert et Henri Estienne, tout imbus de l'antiquité qu'ils traduisaient avec enthousiasme, aient mis une sorte de luxueuse coquetterie à parer cette langue de lettres inutiles et encombrantes, mais qui plaisaient à leur latinité.

En vain de bons esprits réclamèrent-ils en faveur de la tradition populaire; en vain Ramus écrivait: « La vraie doctrine n'est point es-auditoires des professeurs hébraïques, grecs ou latins de l'Université de Paris: elle est au Louvre, au Palais, aux halles, en grève, à la place Maubert... »

En vain Malherbe renvoyait les Latinisants « à l'école des crocheteurs du port à foin », l'école érudite l'emporta et l'orthographe compliquée s'implanta chez nous.

A vrai dire, la langue se dégaja des lanjes qui l'enveloppaient encore aux grandes époques littéraires du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles; mais l'orthographe composite que produisirent ces épurations successives et sans plan d'ensemble, présente encore de nombreuses anomalies qui l'empêchent d'être la formule précise où la claire pensée française trouverait son expression idéale.

Nous nous sentons bien loin de ces heures obscures et confuses qui marquèrent l'élozoin de notre langue. Les siècles ont passé... Les connaissances humaines se sont élargies magnifiquement et la science voit chaque jour s'ouvrir devant elle (n'en déplaie aux esprits chagrins) de plus vastes champs de découvertes. Les révolutions ont modifié la condition des peuples devenus maîtres de leurs destinées. La littérature est devenue ajissante et combative.

Aussi, la langue doit-elle être pour nous, désormais, non une curiosité, un bibelot de luxe cizelé amoureuxment, un vêtement compliqué orné de mille fanfreluches, mais l'outil parfait et obéissant, fixant les mille nuances de la pensée moderne. A notre éducation démocratique, il faut une langue qui puisse être apprise rapidement et entièrement, par tous, et dont la connaissance complète cesse d'être l'apanage des lettrés et des doctes.

A l'instruction étendue et substantielle que nous avons l'ambicion d'enseigner dans nos écoles, que l'orthographe vieille fasse place! Que l'étude morte des lettres et des mots, s'éface devant l'étude vivante des idées et des faits scientifiques.

A l'aurore des temps nouveaux, abandonons les erreurs d'un autre âge; pour miens dire, achevons l'œuvre de Corneille, des Racine, des Voltaire en simplifiant notre langue à tel point qu'elle devienne, à l'égal de l'esprit français lui-même, un modèle de logique, de précision et de clarté.

LE RÉFORMISTE.

Pour Travailler Fortifiez-vous!

Malades ou non, bien des personnes sont obligées de travailler et beaucoup même, malheureusement, reprennent leurs occupations alors qu'elles ne sont pas entièrement rétablies. Si vous êtes encore faible et que, malgré cela, vous vous remettez à travailler, vous êtes sûr de rechuter.



C'est alors que l'Emulsion Scott, tonique et reconstituante, sait prouver sa grande utilité car elle rend au malade affaibli toute la force qui lui fait défaut. Elle remonte le travailleur qui n'est pas assez valide pour accomplir sa tâche ou le guéri, s'il est malade. Elle fortifie la femme qui, trop fatiguée ou bien affaiblie par une affection quelconque, ne peut remplir ses devoirs de ménagère. Elle soutient les personnes âgées et, par dessus tout, reconstitue ceux qui, débilités par la souffrance, ont besoin de refaire leurs muscles, leurs nerfs et retrouver leurs forces; jamais en cela l'Emulsion Scott ne faillit.

Adressez-nous, sans omettre de mentionner ce journal, 0 fr. 50 de timbres, nous vous enverrons franco un échantillon. Vous pourrez ainsi vous convaincre que réellement l'Emulsion Scott est agréable au palais et facile à digérer. L'échantillon vous fera connaître aussi cette marque de fabrication qui, se trouvant sur tout flacon Emulsion Scott, vous en garantit l'authenticité et vous assure un prochain rétablissement; ainsi fixé sur le plus prompt, le plus sûr moyen d'arriver à la santé, ne tardez plus un seul instant car, si vous commencez aujourd'hui à prendre l'Emulsion Scott, c'est d'aujourd'hui même que commence votre guérison.

EMULSION SCOTT (Delorme & Cie), 35, RUE ST. HONORÉ, PARIS.

**SAVON DU OONGO** Blancher de teint Victor VAISSIER



Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente! Aussi, le public, devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir le nouveau bandage dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, qui, seul, a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention de M. J. GLASER consiste en une ceinture électrique sans ressort d'acier, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour; elle se porte nuit et jour, sans gêne et ne peut se dé-placer. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal disparaît. Tels sont les avantages de la Ceinture GLASER. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité, avec de prétendus guérisseurs n'ayant aucune connaissance scientifique.

M. GLASER a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir et il vient de le prouver avec éclat.

Sont aussi guéris par les appareils électriques, le Rhumatisme, les Maladies de l'Estomac, les Affections du Système Nerveux et l'Impuissance.

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à: Nantes, les 19 et 20 Janvier, Hôtel de Bretagne; à La Roche-sur-Yon, le 21, Hôtel de l'Europe; à Niort, le 22, Hôtel des Etrangers; à Fontenay-le-Comte, le 23, Hôtel de France.

Le nouveau traité sur la hernie et ces maladies qui vient de paraître rendra les plus grands services à l'humanité; pour le recevoir franco, envoyer 1 fr. en timbres-posta à M. GLASER, spécialiste à Héricourt (Haute Saône).

**L'OXYGÉNÉE** c'est la santé

VERTE OU BLANCHE Mais exigez la CUSENIER

Achetez vos Meubles Au Bâcheron, 8, Rue de Rivoli, PARIS. — Envoi franco de port et d'emballage. — Demandez le Catalogue

**Les Hémorroïdes**

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament l'ELIXIR de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature du garantiste NYRDAHL

Etude de M<sup>e</sup> DELAGRANGE, notaire à La Roche-sur-Yon.

**A VENDRE**

Par Adjudication Volontaire à titre de Licitation

Le Samedi Quatorze Janvier mil neuf cent cinq, à deux heures du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DELAGRANGE, notaire:

PREMIÈREMENT

**UNE PROPRIÉTÉ**

Sise au lieu dit Bourg-Pallier

Près du Bourg de La Mothe-Achard Consistant en Maison de Maître, servitudes et dépendances, jardin, terres labourables et prés, contenant environ 2 hectares 51 ares 50 centiares.

DEUXIÈMEMENT, ET LA

**MÉTAIRIE de la LARGERIE**

Située Commune de Coëx Avec extension sur les communes de St-Révérend et de St-Maixent-sur-Vie

Contenant environ 52 h. 5 ares 27 cent.

Entrée en jouissance immédiate. Facilités de paiement

S'adresser pour tous renseignements au dit M<sup>e</sup> DELAGRANGE.

**LOTION DEQUEANT**

CHEVEUX Seul remède infallible pour BARBE faire repousser, empêcher de GILS tomber, de blanchir, recolorer SOURCILS dans tous les cas. Renseignements gratuits. — Envoi franco de l'Extrait des Mémoires à l'Académie de Médecine.

Ecrire ou adresser à L. DEQUEANT, 38, Rue Clignancourt, Paris. — En Vente Partout. — 5 fr. la flacon déposé au ministère de l'Intérieur.

Le Gérant: ROCHE-JOURDAIN.

La Roche-sur-Yon, imp. ROCHE-JOURDAIN, 2, Place de la Préfecture et 15, rue Héro.

CARTES DE VISITE

TYPOGRAPHIE - LITHOGRAPHIE - GRAVURE

Carte ordinaire, dite à la Minute, le cent... 1' 50
Belle Carte Bristol, le cent... 2 »
id. les cinquante... 1 25

PORT EN PLUS : 0 FR. 25 PAR CENT.

ENVELOPPES BLANCHES POUR CARTES

La Boite de 100 Enveloppes... 0' 60
Le Paquet de 25... 0 15
PORT EN PLUS :
Pour 100 Enveloppes, 0 fr. 25 ; pour 25, 0 fr. 05.

Grand choix de Caractères de Fantaisie. -- Travail soigné. -- Exécution immédiate

EN VENTE PARTOUT

L'ALMANACH

TRÈS COMPLET

DE LA VENDÉE

Pour l'Année 1905

Prix : 15 Centimes

ROCHE-JOURDAIN, Editeur

2, Place de la Préfecture, LA ROCHE-SUR-YON

Etude de M<sup>e</sup> MAURICE ROBIN, notaire à La Chaise-le-Vicomte.

A VENDRE

UNE

MÉTairie

Sise à LA GOUELLE

Près La Chaise-le-Vicomte

Sur le bord de la route de la Ferrière

D'une contenance de 29 hectares, exploitée par la famille MANDIN.

BATIMENTS NEUFS

JOUISSANCE IMMÉDIATE

LOCATION DE VOITURES

M. J. CHEVILLON prévient le Public qu'il vient d'agrandir son matériel de LOCATION DE VOITURES, complètement neuf, offrant ainsi une sécurité parfaite à ses Clients.

Voitures pour noces et visites :

Landaus, Coupés, Victoria, Vis-à-Vis, Ducs.

Voitures spéciales pour la campagne.

Omnibus, Tapissières, Break.

Désirant argumenter sa Clientèle, M. CHEVILLON traitera consciencieusement, ne craignant aucune concurrence comme confortable sous tous les rapports.

Adresser les Commandes Place du Théâtre et rue des Vivres.

Son Atelier de MARÉCHALERIE dont la réputation est faite depuis 30 ans, assurant un travail soigné est joint dans le même local.

Vente et achat de Chevaux à la Commission

BULLETIN COMMERCIAL

Table with columns: CÉRÉALES, Poids, LA ROCHE, LUÇON, FONTENAY, CHALLANS, NANTES. Rows include Froment rouge, Orge, Baillarge, Avoine, Sarrasin, Mil blanc, Maïs, Seigle, Pèves, Haricots blancs, Jarosse, Foin, Paille.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SUCCURSALE DE LA VENDÉE

Le Crédit Foncier de France prête aux propriétaires sur hypothèque au taux de 4 fr. 30 0/0 par an avec ou sans amortissement.

Les prêts avec amortissement sont remboursables par annuités comprenant en plus de l'intérêt une petite fraction du capital ; ces annuités sont les suivantes :

75 ans... 4 fr 48 0/0 2) ans... 7 fr. 30 0/0 capital et intérêts

30 ans... 5 fr 96 0/0 10 ans... 12 fr. 40 0/0 compris.

L'EMPRUNTEUR REMBOURSE QUAND IL VEUT, même par acomptes après chaque remboursement l'annuité diminue.

LE CAPITAL N'EST JAMAIS EXIGIBLE quand le débiteur tient ses engagements : Il n'y a PAS DE FRAIS de renouvellement ni de nouveaux titres.

M. POUQUET, Directeur de la Succursale de la Vendée à LA ROCHE-SUR-YON, 28, rue de la Mairie, fournit tous renseignements sans frais par retour du courrier et reçoit de préférence les MERCREDIS, SAMEDIS ET JOURS DE FOIRE.

A VENDRE

Trois Domaines EN PLEIN RAPPORT

AVEC BELLE HABITATION

A deux kilomètres d'une gare

Etendue 45 hectares. - Prix 69.000 fr

S'adresser à M<sup>e</sup> DUBUISSON, notaire à MAREUIL (Dordogne).

MODÈS PARISIENNES

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PLANCHENAUT

2, Rue Sadi-Carnot (Place du Marché)

LA ROCHE-SUR-YON

CHAPEAUX depuis... 3 fr. 90

PRIX FIXE

A CÉDER

à FONTENAY-LE-COMTE une bonne Boulangerie

employant 90 balles de farine par mois

- S'adresser à M. MOCQUAIS minotier à La Roche-sur-Yon.

EXTRAITS D'ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> BERTHOMÉ, notaire à Saint-Martin-des-Noyers.

A VENDRE

de gré à gré une Maison, commune de Saint-Martin-des-Noyers.

Les renseignements et traiter, s'adresser au dit M<sup>e</sup> BERTHOMÉ, ou à M. Joseph SERVANT, cultivateur au Cerisier.

Etude de M<sup>e</sup> Bart, notaire à Monsreigne (Vendée)

A VENDRE

de gré à gré ou aux enchères le Samedi 24 Janvier 1905, à 2 heures de l'après-midi, en la ville de Pouzauges, salle de la Mairie, divers Immeubles, sis à Linaudière, commune de Pouzauges.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, même avant le jour fixé, à M<sup>e</sup> Bart, notaire à Monsreigne.

THE CHAMBARD

LE PLUS AGREABLE DES PURGATIFS

MACHINES A COUDRE

DE LA COMPAGNIE

SINGER

EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

GRAND PRIX

La plus haute récompense

Seule Maison de Vente, à La Roche-sur-Yon

RUE DES HALLES

AU BUCHERON

PARIS 8, RUE DE RIVOLI, 8 PARIS

Nous engageons les personnes ayant besoin de Meubles, à vouloir bien nous demander notre CATALOGUE GÉNÉRAL ILLUSTRÉ, qui est adressé franco sur demande.

Nous avons en ce moment, dans nos Magasins, un Stock colossal de Marchandises sur lesquelles nous faisons des Rabais considérables pour en faciliter l'écoulement.

Les EXPÉDITIONS seront faites FRANCO DE PORT et d'EMBALLAGE dans TOUTE LA FRANCE

Nous avertissons les Marchands de Meubles et ceux vendant en appartement que, vu le bon marché de ces Articles, il ne leur sera fait aucune réduction.

PARIS - 8, RUE DE RIVOLI, 8 - PARIS

OXYGÉNÉE VERTE CUSENIER

DANS TOUS LES CAFÉS EXIGER LA BOUTEILLE

Table of train schedules for Nantes, La Roche-sur-Yon, Fontenay, La Rochelle, Cholet, Saumur, Bourdeaux et Noix. Columns include destination, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for Les Sables-d'Olonne, La Roche-sur-Yon, Bressuire, Thouars et Paris (Moutonnais). Columns include destination, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for La Roche-sur-Yon, Saint-Gilles, Challans, Clisson, Nantes, Paris. Columns include destination, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for Fontenay-le-Comte & Breuil-Barret, Vouvan-Cezais & Chantonnay, Clisson & Cholet. Columns include destination, departure times, and arrival times.